

LE COURRIER DU SNALC CRÉTEIL

Trimestriel
N°65
janvier 2011



Ils peuvent tous réussir

« Au collège, ils peuvent tous réussir ! ». C'est du moins ce qu'affirme une affiche du Conseil Général du Val-de-Marne, placardée un peu partout depuis la rentrée, et médiatisant le don d'une calculatrice à chaque élève de Quatrième. Il est vrai qu'un ministre trop fameux a cru un jour intelligent d'affirmer que les mathématiques n'avaient plus besoin des hommes, les ordinateurs les remplaçant désormais avantageusement. C'est sans doute là qu'il faut trouver le rapport entre cette audacieuse promesse de réussite scolaire et l'offrande technologique du Département, la calculatrice étant vue comme l'indispensable complément informatique d'une intelligence humaine par trop imparfaite.

Mais au-delà de ce point de vue éminemment discutable, les édiles locaux ont-ils mesuré la part de violence implicite que renferme leur slogan ? Que pensera, tout d'abord, l'élève en échec scolaire en voyant cette affiche ? Quelle image de lui-même lui renverra-t-elle ? « Ils peuvent tous réussir... mais pas moi ! » Voilà un bon moyen de déconsidérer ceux qui déjà sont à la peine. Le collège unique, effroyablement violent avec ceux qui n'y réussissent pas, puisque par essence incapable de leur offrir une autre voie de succès, se voit prolongé jusque dans la rue !

Pire encore, que penseront les parents de cet élève en lisant cette affiche ? « Ils peuvent tous réussir... mais pas lui ! » Et si la puissance publique affirme qu'ils peuvent **tous** réussir, l'échec de l'élève est donc son échec à elle aussi. Qui, dès lors, a failli ? Qui n'a pas fait son devoir ? Qui est le coupable ? Vous l'avez deviné : le professeur bien sûr ! C'est lui, en dernier ressort, le responsable de l'échec scolaire, le tire-au-flanc incapable de remplir ses objectifs. Voilà l'accusation implicite, que l'on voudrait croire involontaire, qui découle de ce slogan inepte, de cette posture idéologique contraire à toute évidence.

Car enfin, qui peut croire, vraiment, qu'ils peuvent **tous** réussir ? Alors que les statistiques, redoutablement obstinées, indiquent année après année que 150 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification ; alors que les difficultés scolaires sont en passe de dégénérer en véritables épidémies de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie... Maladies émergentes qui ne sont, en général, qu'une manière médicalisée de dire que la réalité des êtres et des choses n'est pas celle que l'idéologie pédagogique espère.

Quand on cessera de feindre de croire que les talents sont équitablement répartis, que les échecs des uns ont forcément pour cause l'incurie des autres, quand on s'avisera, enfin, que le pédagogisme n'est qu'un lysenkisme*, on pourra alors sérieusement parler d'enseignement.

En attendant...

Le Président, Loïc VATIN

* Lyssenko, agronome soviétique, révérend au temps de Staline, prétendait pouvoir faire pousser du blé dans la toundra sibérienne. Devinez ce qu'il advint...

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n°0211S07732 ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage

MELUN CDIS



Déposé le 17/01/2011

Éditorial	p. 1
Le SNALC à votre service ...	p. 2
Contestation de note	p. 2
Vœux	p. 2
Élections professionnelles	p. 3
Le site internet SNALC-Créteil	p. 3
Un blog de trop	p. 4
Actualité	p. 4
Témoignage d'une militante	p. 5
L'avenir du SNALC	p. 6
Dernière minute	p. 6

Directeur de publication

Annette TAFFIN
1, rue Augereau
77000 MELUN

Imprimeur

Imprimerie Azaprim
ZAC du Gué Langlois
77600 BUSSY-ST-MARTIN



Contestation de note administrative des certifiés et des agrégés

Les commissions relatives aux contestations de notes administratives des certifiés et des agrégés pour l'année scolaire 2009/2010 se sont tenues courant octobre. Comme les années précédentes, les demandes légitimes et argumentées ont été satisfaites. Il faut noter la distinction très nette entre contestation de note et contestation d'appréciation. Le premier cas relève effectivement de la commission, qui peut y apporter une modification. Le second ne relève que de la bonne volonté du chef d'établissement, hormis des cas très particuliers (propos diffamatoires ou injurieux).

Concernant les certifiés, on a noté des difficultés concernant des collègues auxquels on reproche de « se contenter de faire cours ». Cela a évidemment fait bondir nos élus, car pour le SNALC, la transmission des savoirs est l'alpha et l'oméga de l'Enseignement !

Concernant les agrégés, la plupart des problèmes viennent soit d'une inadéquation entre les pavés d'appréciation et de la note, soit de l'effet d'un reclassement dans le corps des agrégés. Ces deux cas peuvent être traités directement avec le chef d'établissement. Le mieux est alors que ce dernier joigne à sa proposition de note quelques lignes d'explication.

En revanche, tant pour les certifiés que pour les agrégés, l'Administration refuse désormais systématiquement les augmentations de plus de 0,5 point (au-dessous de 39/40) et de plus de 0,1 point (à partir de 39) sans **rapport circonstancié** du chef d'établissement. *A contrario*, une augmentation de moins de 0,5 point est automatiquement améliorée à 0,5 si les pavés le justifient. Enfin rappelons qu'il n'y a rien à perdre à contester une note administrative un peu faible, et que les avancements d'échelon se jouent souvent à quelques dixièmes de points...

Les Commissaires Paritaires du SNALC

NB : la notation rythme votre carrière ! Avancement d'échelon, accès au corps, voire mutations : **si vous avez une hésitation ou une difficulté, contactez-nous !**

LE SNALC CRÉTEIL A VOTRE SERVICE

✉ <http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

☎ 09 53 77 86 60

☎ 09 58 77 86 60

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France

94880 NOISEAU

Contacts Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

☎ 01 46 74 00 64

✉ louis.e@bbox.fr

Alain ERDELY

✉ alnath.erdely@free.fr

IUFM:

Ludovic GELLÉ

✉ ludovicgelle@ac-creteil.fr

**Avez-vous communiqué
votre adresse électronique
au SNALC ?**

**Dans le doute, faites-le
vite : vous aurez l'informa-
tion syndicale dans les
meilleurs délais ; nous ré-
pondrons à vos préoccupa-
tions plus rapidement.**

snalc.creteil@gmail.com

INFORMATIONS CONSEILS

SNALC, 4 rue de Trévis
75009 PARIS

M° Grands Boulevards

Tél.: 01 47 70 00 55

Courriel : info@snalc.fr



L'équipe académique du SNALC-Créteil

vous souhaite

Une excellente année 2011

Et vous assure de son fidèle dévouement syndical.

**À l'heure des étrennes, n'oubliez pas que
le SNALC ne vit que de vos cotisations !**

*Pour ne plus oublier et ménager votre budget,
pensez au prélèvement automatique.*

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Des élections professionnelles auront lieu le **20 octobre 2011**. Elles sont, cette année, marquées par deux nouveautés :

- Il s'agira d'élire non seulement les membres des CAPA et CAPN (commissions paritaires académiques et nationales) mais aussi les membres des CT (Comités Techniques académiques et nationaux), soit quatre scrutins simultanés !
- Le vote se fera exclusivement par voie électronique

La réforme de la loi de représentativité syndicale impose que seules les confédérations soient représentées aux CT ; ce scrutin se fera donc sur le sigle **CSEN-FGAF** (Confédération Syndicale de l'Éducation Nationale – Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires), éventuellement en union avec d'autres confédérations. En revanche, les élections aux CAPA et CAPN se feront toujours sur le sigle **SNALC**....

Pour résumer :

- **CAPA-CAPN** : je vote **SNALC** !
- **CTA-CTN** : je vote **CSEN-FGAF** !

Cela vous semble inutilement compliqué ? Nous partageons votre sentiment. Vous vous demandez quel est l'objectif de tout ceci ? Nous avons la réponse : réduire au silence les syndicats contestataires comme le SNALC au profit des organisations hégémoniques, moins revendicatives, en élevant le seuil de représentativité.

Aussi, plus que jamais, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour faire connaître les positions du SNALC et inviter nos collègues à voter pour nous. Mais, plus encore, **nous avons besoin de candidats pour nos listes électorales** !

Si vous acceptez d'apparaître sur nos listes, que ce soit en position éligible ou non, contactez-nous au plus tôt! Si vous hésitez, nous sommes là pour vous renseigner sur les obligations afférentes à la charge d' élu du personnel.

POUR QUE LE **SNALC** VOUS SERVE ENCORE DEMAIN,
C'EST À VOUS DE LE SERVIR AUJOURD'HUI !

Le Président, Loïc VATIN



Le site du SNALC-Créteil : <http://snalc.creteil.free.fr>

L'actualité de notre académie ne se résume pas au contenu de ce courrier. Pour vous tenir informé de façon plus complète au jour le jour, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur notre site. Vous y trouverez des renseignements sur les mutations, les communiqués de presse au fur et à mesure de leur parution, les différents numéros du courrier académique, différents guides, les lettres d'information des professeurs d'E.P.S. et celles de l'enseignement professionnel et technologique, les barèmes d'avancement, les bulletins d'adhésion etc...

Si vous souhaitez y trouver d'autres renseignements ou participer à son contenu en nous apportant articles et/ou dessins sur l'actualité, n'hésitez pas à nous contacter au mail suivant :

snalc.creteil@gmail.com

Lu sur le blog du Député de Seine-et-Marne Yves Jego (le Mercredi 3 novembre 2010)

Connaissez-vous un service public inaccessible 200 jours par an ? À première vue, la réponse n'est pas forcément évidente. Personne n'imagine en effet, un hôpital, une mairie, un commissariat ou encore n'importe quelle autre administration de notre pays, fermée au public 55% de l'année.

C'est d'autant plus surprenant lorsque l'on sait qu'il s'agit du premier service public du pays en terme de dépenses, **plus de 60 milliards par an**, soit 21% du budget total de l'État. Si vous ne me croyez pas, prenez un calendrier, faites le calcul et vous constaterez alors que le service public éducatif n'est ouvert au public que 165 jours par an.

Prenons l'exemple des collèges et les lycées. Voilà plus de 11 400 établissements qui maillent parfaitement notre territoire. Ils sont, pour l'immense majorité d'entre eux, bien entretenus et bien équipés. Et pourtant ces 11 400 établissements ne servent à rien, ni à personne 200 jours par an.

Imaginons que l'on décide d'ouvrir 100 jours de plus chaque année tous les collèges et les lycées français, afin d'y organiser un véritable service éducatif de proximité pour ceux qui en ont besoin.

Je pense ici aux élèves en grande ou petite difficulté, aux jeunes sortis de l'école et ayant besoin de retrouver les savoirs fondamentaux, aux chômeurs à la recherche d'un perfectionnement ou encore aux salariés nécessitant une remise à niveau.

Alors qu'en est-il du temps de travail des professeurs des collèges et lycées ? Le débat autour de cette question apporte des réponses très variables, entre ceux qui ne mesurent que le temps passé devant les élèves, moins de 20 h par semaine (soit 750 h par an) et ceux qui ajoutent le temps de préparation des cours, ce qui porterait la durée du travail des enseignants du secondaire à 40 h par semaine (soit 1 500 h par an).

Ne serait-il pas juste d'aligner le temps de travail des enseignants sur celui des autres fonctionnaires, à savoir 1 600 heures par an ? Si tel était le cas, on imagine sans peine que le service public de l'éducation nationale pourrait mieux remplir sa mission, sans creuser un nouvel abîme budgétaire !

Commentaire du blog de Monsieur le député de Seine-et-Marne Yves Jego

Au titre interrogateur en caractères gras concernant « un service public inaccessible 200 jours par an », je répondrai par une question. Ne s'agirait-il pas des services de la Poste dans nos campagnes qui au mieux n'ouvrent plus qu'en matinée ou pire, sont tout simplement (et) définitivement fermés, rentabilité oblige ?

Dans le deuxième paragraphe, Monsieur Jego nous tient en haleine, nous ne savons toujours pas quel est ce mystérieux service public « qui dépense plus de 60 milliards par an, soit 21 % du budget total de l'État et qui n'est ouvert au public que 165 jours par an ». Toutefois, il faut ajouter à cette phrase l'expression « service public éducatif ». Là, enfin, je crois avoir compris. Le 3^{ème} paragraphe m'éclaire enfin et ce que je subodorais se fait jour, il s'agit « des collèges et des lycées », soit plus de 11 400 établissements qui, dicit M. Jego, « ne servent à rien, ni à personne 200 jours par an ».

Là, je tiens à souligner la rhétorique de notre député. Le verbe servir est au centre de cet article. Il n'est pas utilisé ici dans son acception noble, celle justement de servir l'intérêt général. Non, ici le verbe servir est utilisé dans son sens le plus péjoratif qui soit puisqu'il est affublé du complément « à rien ». Il se rapproche ainsi d'une notion de vide, comme s'il se métamorphosait en charge improductive. Nous sommes bien là en face d'une idée particulièrement critiquable : celle de rendement, de rentabilité, comme si un service public tel que l'Éducation nationale devait générer du profit et ce dans l'immédiateté.

Nous refusons, nous professeurs, cette marchandisation du système éducatif. Nous refusons et nous dénonçons ce populisme, cette démagogie qui consiste à chercher à monter une partie des concitoyens contre le monde enseignant, laissant sous-entendre que c'est un ramassis de ramiers.

Non, nous ne sommes pas dupes et nous avons appris à lire.

Non, l'Éducation Nationale n'a pas pour vocation d'être rentable sur l'instant ; elle doit avoir pour vocation, pour mission **d'instruire afin de faire des femmes et des hommes en capacité de penser**.

Montaigne écrivait « qu'instruire, c'est former le jugement ». Peut-être que notre République ne veut plus d'enfants et d'adolescents qui puissent réfléchir. Peut-être ne veut-elle que des consommateurs...

Goeffroy MOREL, Professeur de Lettres
ancien commissaire paritaire académique

Le témoignage d'une militante

« Je suis désolée ! » « Pas tant que moi chère Madame !! »

Un soir, alors que je rentre chez moi après avoir distribué quelques journaux du SNALC dans un établissement voisin, mes enfants de 3 et 5 ans constatent que l'essuie-glace arrière de ma voiture a été cassé. Comment leur expliquer que les auteurs ne seront pas punis? Et pourtant, ils étaient là, près du véhicule, mais même le gendarme présent ne leur a rien demandé. C'est ça l'impunité.

Rappel des faits. Alors que j'allais reprendre le volant, je constate que mon balai arrière a été cassé durant les quelques minutes de ma tournée dans les casiers des collègues. Aussitôt, je soupçonne des élèves que j'ai dérangés un peu plus tôt (sans preuves, mais les « experts ne sont pas encore passés ! »). En effet, en arrivant en voiture au parking de l'établissement, sur le côté gauche de la chaussée, un groupe discute. Certains sont assis sur le trottoir, d'autres au sol, sur la voie d'accès aux places de stationnement. Je m'approche, mais ils ne daignent pas bouger. Ils veulent sans doute que je dévie mon véhicule, au risque d'endommager mes pneus en montant sur le trottoir (assez haut, il faut le reconnaître). Ils ne savent pas que je suis adhérente au SNALC (!) et de nature plutôt têtue. Alors, je décide d'avancer, quitte à les frôler, pour leur manifester mon mécontentement. Quel affront ! Et quelle audace j'ai eue là !

Plus tard, aussitôt les dégâts constatés, je fais demi-tour, expose les faits à la gardienne – qui n'a rien vu – et demande à voir le chef d'établissement. Sa secrétaire me signale qu'elle est en rendez-vous avec un gendarme – quelle aubaine! Bref exposé des faits. Quelques élèves sont encore devant le lycée qui, même s'ils n'ont rien fait, ont forcément vu quelque-chose. Et bien tout ce que trouve à me répondre cette dame, garante de l'autorité de l'État dans son établissement, c'est « Je suis désolée », « Pas tant que moi chère Madame ! ». Sortir, prendre les noms des élèves, leur demander quoi que ce soit, cela ne lui a même pas traversé l'esprit !

Et ce n'est pas fini. Entre temps, la gardienne a interpellé le gendarme qui sortait de son rendez-vous. « Voulez-vous porter plainte ? » me demande-t-il. « Oui ». C'est une dégradation volontaire, je vais perdre du temps, mais je veux déposer plainte. Je lui expose mes soupçons mais pourtant, lui non plus n'ira pas voir ce groupe d'élèves! Comme ils ont dû rire en nous voyant, le gendarme et moi autour de la voiture ! Comme ils ont dû se sentir forts et fiers ! L'impunité vous dis-je !

Mais le pire, c'est qu'à la brigade, le gendarme auprès de qui j'ai déposé ma plainte était ennuyé : «Vous comprenez, si vous déposez plainte, on va être obligé de faire une enquête!» Mais peut-être que votre collègue aurait pu relever quelques noms, « mettre un peu la pression », ça vous aurait facilité la tâche, vous ne croyez pas ?

Alors, il résumera à sa manière mes propos dans le PV qu'il rédigera. En particulier, il omettra d'évoquer la présence d'un collègue et écrira que je ne porte pas de soupçons. Déçue (le mot est faible), dépitée, je signerai ce PV pourtant mensonger. Je suis complice, moi aussi. Par facilité, je baisse les bras, je renonce. Après tout, si l'exemple vient d'en haut, d'une autorité supérieure... Et puis, il faut que je me dépêche, j'ai conseil d'administration dans 10 minutes...

Nolwenn LE BOUTER,
Professeur d'EPS

ADIEU À UNE GRANDE DAME

Jacqueline de ROMILLY nous a quittés, à l'âge de 97 ans. Cette grande humaniste, qui consacra sa vie au grec ancien et à sa survie, avait obtenu la nationalité grecque en gage de reconnaissance du peuple hellène. Ses travaux portèrent aussi bien sur les tragiques et les poètes grecs que sur les historiens, comme l'annonçait le titre de sa thèse « Thucydide et l'impérialisme athénien ». On me permettra d'évoquer son cours des années 70 à la Sorbonne sur « l'Histoire des idées morales et politiques dans la Grèce antique », où sa voix d'une incroyable distinction savait nous charmer.

On se souviendra aussi du combat qui fut le sien pour la survie des humanités classiques dans l'École et l'Université françaises, combat où elle fut souvent bien seule. « L'Enseignement en détresse » fut publié en 1984, mais la déferlante de la bêtise pédagogue ne faisait que commencer...

Gérard TAFFIN,
Ancien président du SNALC-Créteil

Actualité

Avenir du SNALC : qui sommes nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ?

Le congrès national du SNALC qui s'est tenu du 15 au 19 novembre à Toulouse fut fort sympathique mais aussi riche en émotions : même cette ville magnifique, sa douceur de vivre et sa gastronomie ne sont pas parvenus à nous faire oublier qu'en ces heures sombres se joue la survie de notre syndicat, le plus ancien de l'éducation nationale (nous étions déjà présents à l'époque où elle s'appelait encore « Ministère de l'Instruction publique ». Le titre, largement oublié par la plupart des collègues, laisse rêveur. Au moins les choses étaient claires : il n'était pas question de pédagogie de la promenade et d'histoires farfelues d'élèves « construisant leurs propres savoirs » comme nous le racontent les vieux soixante-huitards à la recherche de leur jeunesse perdue – et qui accessoirement ont décidé de perdre la jeunesse actuelle pour se venger d'avoir vieilli).

Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, la scélérate loi sur la représentation syndicale, qui découle de la volonté du Président Sarkozy de réduire le nombre d'interlocuteurs, pourrait aboutir à terme à la disparition pure et simple de ce qui est non seulement le 2^{ème} syndicat du secondaire, mais surtout la seule voix « un peu lucide » (dixit Natacha Polony) dans cet endroit ubuesque qu'est devenu l'École de la République après 40 ans de réformes qui l'ont mise à genoux. Il ne s'agit donc pas tant ici d'une survie symbolique ou pour elle-même que de la persistance d'une Idée qui est le fondement même de la République, et au-delà, de toute forme de civilisation basée sur la Culture et sa transmission.

Le SNALC reste en effet à ce jour, nous ne nous en réjouissons pas, le **seul** syndicat qui défend l'Instruction, c'est-à-dire la branche sur laquelle nous sommes assis, et accessoirement l'ensemble de la Nation avec nous. On aura beau gloser, gargouiller, ou blablater éternellement sur des utopies, on n'a pas encore trouvé mieux que l'idée républicaine d'émancipation par le savoir, que ce soit pour lutter contre la violence (au contraire du catéchisme « citoyen » – mais surtout politiquement correct – qui ne fait que la renforcer) ou, plus prosaïquement, trouver un boulot décent. Et ce ne sont pas de faux progressistes – mais vrais carriéristes – qui veulent payer les élèves pour aller en cours, supprimer les notes ou remplacer les professeurs par des ordinateurs qui vont y changer quoi que ce soit. C'est une vieille lubie de syndicats et associations prétendument « progressistes » reprise récemment par des lobbyistes de tout poil pour écouler leur camelote. Ces gens-là feraient bien de réfléchir, s'ils en sont encore capables, sur la sentence prononcée lors d'une conférence par le patron de *Sun Microsystem* : « nous engageons nos employés par ordinateur, ils travaillent sur ordinateur et ils sont virés par ordinateur » (sic). On notera au passage que ce sont les mêmes prosélytes ou simples obsédés des *télécrans* et autres *tableaux blancs* (dont le but est ouvertement de distraire des élèves qui, de toute façon, travaillent trop, comme nous le démontre régulièrement les classements PISA) qui réclament par ailleurs « des postes » au ministère. Cherchez l'erreur.

Le SNALC est donc loin, très loin des syndicats qui ne sont formellement que des assurances-mutations payantes ou pire, comme le dit Jean-Claude Milner, « cette rareté : un syndicat qui réclame systématiquement l'abaissement matériel et moral de tous les enseignants » (devinez lequel ; on ne tire jamais deux fois sur l'ambulance, sauf quand c'est vraiment trop bon). C'est précisément ce qu'on ne pardonne pas au SNALC en le plaçant sur le terrain politique alors qu'il est le seul à ne pas y être. Paradoxe...

C'est dans cette perspective que Bernard Kuntz, président national depuis 1996, a décidé de mettre fin à son mandat pour s'occuper pleinement de la CSEN. Qu'il soit remercié ici pour le travail considérable qu'il a accompli toutes ces années. Le combat ne fait que commencer.

Emmanuel PROTIN, Vice-Président

Dernière minute

Le SNALC a un nouveau Président National depuis le 5 janvier !

Réunie en assemblée générale extraordinaire, la Commission Administrative du SNALC a élu son nouveau Président. C'est **François PORTZER**, Secrétaire général de la FGAF, et Président de l'académie de Rennes jusque là, qui préside dorénavant aux destinées de notre syndicat.